

Traitement prophylactique post-exposition de la rage de la chauve-souris

Le présent document n'a pas été mis à jour depuis février 2009. Il a été préparé à l'époque où le Comité consultatif provincial des maladies infectieuses (CCPMI) rendait compte directement au ministre de la Santé et des Soins de longue durée et au médecin hygiéniste en chef. À noter que le 1^{er} avril 2011, la responsabilité et les fonctions du CCPMI ont été transférées à l'Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (AOPPS), et que le CCPMI relève maintenant de l'AOPPS. Pour obtenir plus de renseignements, on peut consulter www.pidac.ca ou le site Web de l'Agence à www.oahpp.ca.

Traitement prophylactique post-exposition de la rage de la chauve-souris

Cette fiche d'information fournit aux travailleurs de la santé des renseignements sur les activités récentes concernant la rage en Ontario.

Recommandations du CCPMI

Les recommandations suivantes portent sur le traitement prophylactique post-exposition (PPE) administré dans les cas d'exposition à la chauve-souris. Les recommandations que voici remplacent les recommandations précédentes de l'Ontario portant sur l'exposition à la chauve-souris. La principale différence entre ces recommandations-ci et les précédentes est que le traitement PPE n'est plus recommandé dans les cas où une personne dort sans surveillance dans une pièce où une chauve-souris a été trouvée, ou les cas où une chauve-souris est découverte très près d'un jeune enfant ou d'une personne ayant une déficience cognitive. Selon les recommandations suivantes, le traitement PPE est indiqué seulement dans les cas où il y a eu un contact direct avec une chauve-souris, comme défini plus bas.

La blessure ou la partie du corps avec laquelle la chauve-souris a eu un contact doit être immédiatement lavée à fond avec du savon et de l'eau. Cette mesure essentielle est probablement la plus efficace qui soit pour prévenir la rage. Il faut éviter, autant que possible, de fermer la plaie au moyen de points de suture. Il convient d'administrer à la personne une prophylaxie antitétanique et des médicaments antibactériens, selon les besoins.

Pour ce qui est de l'exposition des humains à la chauve-souris, le traitement prophylactique post-exposition (PPE) est recommandé seulement en présence d'une morsure ou d'une égratignure causée par une chauve-souris,
OU

lorsqu'il y a eu un contact direct¹ avec une chauve-souris ET que l'une ou l'autre des situations suivantes ne peut être éliminée :
une morsure ou une égratignure causée par une chauve-souris²
OU
la salive d'une chauve-souris vivante a pénétré une plaie ouverte ou une muqueuse².

Remarques

1 – « Contact direct » signifie qu'on a observé une chauve-souris toucher la personne ou se déposer sur elle.

2 – Une exception à l'administration du traitement prophylactique PPE : si la chauve-souris se dépose sur les vêtements d'une personne qui a la certitude de ne pas avoir été mordue ou égratignée par l'animal et que la salive de la chauve-souris n'a pas pénétré une blessure ouverte ou une muqueuse. Si quelqu'un a capturé ou manipulé une chauve-souris, il faut faire extrêmement attention et s'assurer que la personne n'a pas été exposée davantage à l'animal. Si la chauve-souris est capturée, elle doit être soumise à des analyses pour déterminer si elle est atteinte de la rage.

Une considération spéciale doit être accordée aux spéléologues exposés à des chauves-souris dans des grottes.

Décision du médecin hygiéniste en chef

Le médecin hygiéniste en chef a examiné les conseils du CCPMI et recommande d'administrer le traitement prophylactique post-exposition de la rage de la chauve-souris dans les cas où il y a eu un contact direct avec une chauve-souris, comme l'explique le CCPMI.

Contexte

- La rage est une maladie à déclaration obligatoire en vertu de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*.
- La rage est causée par un virus qui affecte le système nerveux central (le cerveau et la moelle épinière) des animaux à sang chaud, y compris les humains. Lorsque ses symptômes apparaissent, la rage est presque toujours mortelle.
- Le traitement prophylactique administré aux personnes évaluées comme ayant été exposées à un animal soupçonné d'avoir la rage consiste en cinq doses du vaccin antirabique.
- L'objectif des bureaux de santé publique est de prévenir la rage chez les humains. Pour cela, ils cherchent à mieux informer le public sur la rage et à fournir un traitement post-exposition aux personnes qui ont été exposées à des animaux porteurs de la rage.
- Les études récentes démontrent que le risque d'attraper la rage d'une chauve-souris est très bas (selon les estimations, une personne par année au Canada et aux États-Unis combinés¹) et que le risque d'attraper la rage après avoir trouvé une chauve-souris dans la maison ou une chambre à coucher sans avoir eu de contact direct avec elle est extrêmement bas.
- Les études révèlent également que l'exposition à des chauves-souris dans la maison ou une chambre à coucher est fréquente, et que seulement un faible pourcentage de personnes exposées reçoivent le traitement actuellement recommandé.

Lectures suggérées :

1. De Serres G, Dallaire F, Côte M, Skowronski DM. Bat Rabies in the United States and Canada between 1950 and 2007 : Human Cases with and without Bat Contact. *Clinical Infectious Diseases* 2008; 46: 1329-37
2. Huot, Caroline et al. "The cost of preventing rabies at any cost: Post-exposure prophylaxis for occult bat contact." *Vaccine* 26, no. 35 (August 18, 2008): 4446-4450.